

Décision prise en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N°2025-88

Objet : M57 Fongibilité des crédits - Virement de crédits n° 8 - Budget général 2025

Le Maire de la Commune de MONTS :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2322-1 ;

Vu la délibération n° 2023.02.04 du 31 janvier 2023 portant sur l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier établi à la suite de l'application de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu la délibération n° 2024.03.12 du 26 mars 2024 portant sur l'actualisation du Règlement Budgétaire et Financier, notamment l'article 5 "la modification du budget" précisant que lorsqu'un virement de crédits fait intervenir deux chapitres budgétaires différents (Chapitre en section de Fonctionnement et Opération en section d'Investissement), une inscription en décision modificative doit être effectuée (article L.1612-141 du CGCT) ;

Vu la délibération n° 2024.03.09 du 26 mars 2024 portant sur le vote du budget général 2024 et autorisant le Maire à effectuer à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel, soit :

- Section de Fonctionnement : plafond de 265 889.74 €
- Section d'Investissement : plafond de 262 463.55 €

Le solde des virements de crédits réalisés au titre de la fongibilité avant cette décision est le suivant :

- Crédits disponibles en dépenses de Fonctionnement.....251 332.19 €
- Crédits disponibles en dépenses d'Investissement103 795,53€

Considérant qu'il est nécessaire de meubler la nouvelle salle de pause en rénovation pour un montant de 6 000.00 € dont la dépense doit être inscrite à l'Op 179 - Hôtel de Ville ;

Considérant que des crédits restent disponibles pour cette acquisition sur l'Op 190 - Informatique ;

Considérant qu'une vitrine d'affichage à l'Espace culturel Cocteau doit être acquise pour un montant de 335 € dont la dépense doit être inscrite sur l'opération 174-Salle Cocteau ;

Considérant que des crédits restent disponibles pour cet achat sur l'Op 18-Voirie ;

Considérant qu'il est nécessaire d'éclairer le local de pompe à chaleur pour un montant de 1 031.16 €, ce montant est à inscrire sur l'OP 202 - Gymnase des Hautes Varennes ;

Considérant que des crédits restent disponibles pour ce montant sur l'OP 18-Voirie ;

Considérant qu'il y a une erreur d'article pour l'acquisition du logiciel RH, il est nécessaire d'effectuer un transfert d'un montant de 31 000.00 € de l'article 2051-020-A vers l'article 204511-020-A sur l'OP 190-Informatique ;

Considérant que la chaudière de l'espace culturel Cocteau doit être changée pour un montant de 20 171.28 €, ce montant est à inscrire sur l'OP 174-Salle Cocteau ;

Considérant que des crédits restent disponibles pour la chaudière sur l'OP 192 - MSP ;

Considérant qu'il faut installer une cuisine dans la nouvelle salle de pause pour un montant de 4 968.44 €, ce montant est à inscrire sur l'OP 179-Hôtel de ville ;

Considérant que des crédits restent disponibles pour la cuisine sur l'OP 18-Voirie ;

Considérant que la VMC de la nouvelle salle de pause est défectueuse, il est nécessaire de la changer pour un montant de 960 €, ce montant est à inscrire sur l'OP 179-Hôtel de ville ;

Considérant que des crédits restent disponibles pour la VMC sur l'OP 192 - MSP ;

Considérant qu'il faut créer un coffret électrique pour un montant de 1 679.09 €, ce montant est à inscrire sur l'OP 202-Gymnase des Hautes Varennes ;

Considérant que des crédits restent disponibles pour le coffret électrique sur l'OP 192 - MSP ;

Considérant qu'il faut installer de nouvelles portes d'accès extérieures pour un montant de 4 532.21€, ce montant est à inscrire sur l'OP 202-Gymnase des Hautes Varennes ;

Considérant que des crédits restent disponibles pour le remplacement des portes sur l'OP 18-Voirie ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à un bureau d'étude technique pour le grill scénique et les barres de face motorisées pour un montant de 2 605 €, ce montant est à inscrire sur l'OP 174- Salle Cocteau ;

Considérant que des crédits restent disponibles pour ce bureau d'étude sur l'OP 18 - Voirie ;

Considérant qu'il faut effectuer le passage entre les salles du Gymnase de Bois Foucher et les containers de stockage pour un montant de 14 106 €, ce montant est à inscrire sur l'OP 203-Gymnase Bois Foucher ;

Considérant que des crédits restent disponibles pour ces travaux sur l'OP 18-Voirie ;

Considérant que l'acquisition de vestiaires pour la nouvelle salle de pause est nécessaire pour un montant de 4 800 €, ce montant est à inscrire sur l'OP 179-Hôtel de ville ;

Considérant que des crédits restent disponibles pour les vestiaires sur l'OP 190-Informatique pour un montant de 2 000 €, sur l'OP 181 - Cimetière pour un montant de 2 000 € et sur l'OP 18 -Voirie pour un montant de 800 € ;

Considérant que le chemin d'accès entre Super U et l'espace culturel Cocteau doit être refait pour un montant de 6 098.04 €, ce montant est à inscrire sur l'OP 174-Salle Cocteau ;

Considérant que des crédits restent disponibles pour ces travaux sur l'OP 18 - Voirie ;

Considérant que la création d'un coffret électrique est nécessaire pour le petit terrain de foot pour un montant de 1 679.09 €, ce montant est à inscrire sur l'OP 172- Equipements Sportifs ;

Considérant que des crédits restent disponibles pour ce coffret sur l'OP 192 - MSP ;

Considérant qu'il convient de procéder, dans le cadre du budget 2025, à des réajustements de crédits à l'intérieur des sections de Fonctionnement et d'Investissement ;

DÉCIDE

Article 1 - l'autorisation des transferts de crédits suivants :

Section de Fonctionnement

Montant	Imputation à prélever	Imputation à abonder	Chap
8 000,00 €	6288 - 311 - C	6232 - 64- F fée	011
2 000,00 €	60612-512-EP	6232 - 64- F fée	011
6 000,00 €	60622-845-VO	6232 - 64- F fée	011
2 283,55 €	6236-326-JO24	6232 - 64- F fée	011
793,97 €	60623-326-JO24	6232 - 64- F fée	011
2 000,00 €	60612-512-EP	60612-020-BH	011
1 108,92 €	615221-211-EM2	615221-212-EP2	011
221,18 €	6288-13-CTM	60632BAT-321-SV	011
840,00 €	60632-511-VE	61351-511-VE	011
567,22 €	6288-13-CTM	60632PLOMB-13-CTM	011
2 500,00 €	615232-845-VO	615231-845-VO	011
123,35 €	60636 - 211 - EM1	60636 - 020 - SU	011
1 108,92 €	615221-211-EM2	615221-212-EP2	011
27,00 €	61551-30-ASSO	61551-13-CTM	011
651,40 €	60632-281-ER	60632BAT-13-CTM	011
325,44 €	61358-845-VO	60632-30-ASSO	011
309,60 €	60632-281-ER	60632BAT-212-EP2	011
250,84 €	615221-317-SC	615221-322-SG	011
2 229,82 €	605-13-CTM	615221-321-MA	011
349,75 €	61551-30-ASSO	60632-845-VO	011
4 264,76 €	61551-845-VO	60632-845-VO	011
1 069,16 €	6236-64-IC	6261-64-IC	011
442,20 €	60636-511-VE	61521-511-VE	011
70,21 €	60636-845-VO	61521-511-VE	011
723,59 €	615232-12-PI	61521-511-VE	011

1 000,00 €	615232-12-PI	615232-845-VO	011
245,28 €	6232-64-F	6288-311-C	011
813,74 €	6232-64-F	6288-311-C	011
2 698,81 €	6232-64-F	6288-311-C	011
300,00 €	6231-311-C	6288-311-C	011
988,00 €	6182-311-C	6156-311-C	011
110,00 €	60632-311-C	6156-311-C	011
76,00 €	60632-311-C	6261-311-C	011
1 247,40 €	60632-311-C	6288-311-C	011
6 500,00 €	64112-020-A	62876-020-A	012-011
455,00 €	6248-81-EP2	60632-281-PAUMER	011
500,00 €	6288-201-SCOL	60632-281-PAUMER	011
248,48 €	6288-288-CS	60632-281-PAUMER	011
538,25 €	60632-281-ER	60632-281-PAUMER	011
700,00 €	6227-020-A	62268-020-A	011
317,87 €	605-211-EM1	60632-13-CTM	011
768,00 €	605-020-BH	61521-511-VE	011
50,00 €	6064-020-ACC	6064-020-A	011
96,00 €	61358-845-VO	6288-322-SG	011
7 080,00 €	615232-12-PI	6156-12-PI	011
2 580,00 €	61358-512-EP	60633-845-VO	011
154,80 €	61551-512-EP	60633-845-VO	011
499,00 €	6248-81-EP1	60632-281-PAUMER	011
600,00 €	60636-211-EM1	60636-11-SU	011
1 200,00 €	60632-211-EM2	60636-11-SU	011
11,99 €	605-020-BH	60632-020-BH	011
591,92 €	6156-322-SG	61558-281-ER	011
6 144,00 €	60631-13-CTM	615221-211-EM1	011
1 512,00 €	615221-13-CTM	615221-211-EM2	011
1 173,14 €	6156-020-BH	60632BAT-13-CTM	011
412,92 €	6156-020-BH	60632BAT-13-CTM	011
1 794,00 €	6156-020-BH	60632BAT-13-CTM	011
1 987,61 €	6156-13-CTM	60632-13-CTM	011
2 000,00 €	6288-13-CTM	615231-845-VO	011
4 060,21 €	6156-020-A	615231-845-VO	011
2 000,00 €	6156-211-M1	615231-845-VO	011
2 000,00 €	6156-317-SC	615231-845-VO	011
1 000,00 €	6156-020-A	615231-845-VO	011
782,62 €	6156-322-SG	60632-325-TEN	011

266,40 €	615231-845-VO	615232-281-ER	011
293,00 €	6156-020-A	60632-020-BH	011
138,00 €	6156-020-A	60632-348-CA	011
150,00 €	6156-020-A	60632-321-SV	011
1 281,00 €	6156-020-A	60632-321-SB	011
361,68 €	6156-020-A	60632-212-EP2	011
875,00 €	64112-020-A	62876-020-A	011
172,56 €	605-211-EM2	6588-020-A	011-65
1 000,00 €	60636-211-EM2	60633-845-VO	011
360,00 €	61358-311-C	6042-311-C	011
5 700,00 €	61358-281-ER	611-281-ER	011
200,00 €	605-020-BH	6068-414-MSP	011

104 295,56 €

Section d'Investissement

Montant	Imputation à prélever	Imputation à abonder	Opérations
6 000,00 €	Op 190 21838 -020 - A	Op 179 21848 - 020 - BH	190 - 179
335,00 €	OP 18 2152SIGNA - 845 - VO	Op 174 2188 - 317 - SC	18 - 174
1 031,16 €	Op 18 2152BI-845-VO	Op 202 21314-321-V	18-202
31 000,00 €	Op190-2051-020-A	Op190 2041511-020-A	190-190
20 171,28 €	Op192-21321-414-MSP	Op174 21314-317-SC	192-174
4 968,44 €	OP 18 2152SIGNA - 845 - VO	Op 179 21848 - 020 - BH	18-179
960,00 €	Op192-21321-414-MSP	Op 179 21311 - 020 - BH	192-179
1 679,09 €	Op192-21321-414-MSP	OP 202-21314-321-SV	192-202
4 532,21 €	OP 18 2152SIGNA - 845 - VO	Op 202 21314-321-V	18-202
2 605,00 €	OP 18 2152SIGNA - 845 - VO	Op174 21314-317-SC	18-174
14 106,00 €	Op18 2152-845-VO	Op203 21314-321-SB	18-203
2 000,00 €	Op 190 21838 -020 - A	Op 179 21848 - 020 - BH	190-179
2 000,00 €	Op 181 2128-025-CI	Op 179 21848 - 020 - BH	181-179
800,00 €	OP 18 2152SIGNA - 845 - VO	Op 179 21848 - 020 - BH	18-179
6 098,04 €	Op 18 2138-13-WC	Op174-21314-317-SC	18-174
1 679,09 €	Op 192 21321-414-MSP	Op 172 21314-322-SG	192-172

99 965.31 €

Le solde des virements de crédits réalisés au titre de la fongibilité après cette décision et qui devra être repris dans la prochaine décision de virement de crédit est le suivant :

- Solde disponible en dépenses de Fonctionnement 251 159.63 €
- Solde disponible en dépenses d'Investissement 34 830.22 €

Article 2

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'en application

des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application informatique « Télérécourse citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de MONTs et le comptable assignataire de la Ville de MONTs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Cette dernière sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de MONTs et un extrait en sera affiché à la Mairie.

Monts, le 17 décembre 2025,

Par délégation du Conseil Municipal,

